



ANIÈRES



Agenda

PAGE 4

Rétrospective

PAGE 16

Projets & réalisations

PAGE 26

CÔTÉ ANIÈRES

SOMMAIRE

LA VIE À ANIÈRES

ÉDITO	3
AGENDA	4
NEWS	6
LES EXPOS À LA GALERIE	14
COUP DE CHAPEAU	15
RÉTROSPECTIVE	16
L'ADMINISTRATION COMMUNALE	25

LA VIE POLITIQUE

PROJETS & RÉALISATIONS	26
FINANCES COMMUNALES	39

LA VIE PRATIQUE

INFOS PRATIQUES	40
-----------------------	----

ZOOM SUR

ASSOCIATION KOALA	42
LE RESPECT DE LA ZONE AGRICOLE	43

IMPRESSUM

Édité par
la commune d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières
T +41 22 751 11 45
F +41 22 751 28 61

info@anieres.ch
anieres.ch

Parution
Semestrielle

Impression
Printissimo SA
Tiré à 1'200 exemplaires
Imprimé sur papier offset
120 gr certifié FSC

**Rédaction et
Coordination**
Marcela Apothéloz

Conception
S agence

Photo de couverture
Olivier Riethauser

Photos
Administration communale
Marc Guillemain
Compagnie des sapeurs-
pompiers
CFF SA
Gaëlle Delafontaine
Anières Bouge
Association coherance
La T'Anières
Didier Morel-Vulliez
Olivier Miche
Malisa Vögeli
Association des Jeunes
Aniérais



ÉDITO

En confiance pour la nouvelle législature 2020-2025

Chères Aniéroises, chers Aniérois,

Après la période compliquée que nous venons de traverser et de laquelle nous sortons progressivement, gardons confiance en l'avenir. Certes les conséquences sur les recettes fiscales des communes seront perceptibles et nous devons nous adapter à cette nouvelle situation. En ce qui concerne notre Commune, nous ferons en sorte d'être prêts à amorcer une reprise réaliste de la vie économique et sociale en fonction de l'évolution de la situation. Nos agendas seront encore bousculés pour un certain temps et nous devons montrer nos capacités d'adaptation pour retrouver la pleine activité de la vie communale, que ce soit au niveau du Conseil municipal comme de la reprise des activités communales telles que les rencontres associatives, festives, sociales ou sportives.

Dès le 1^{er} juin, date officielle du début de la nouvelle législature 2020-2025, j'ai l'honneur de me mettre pleinement au service de notre Commune « où il fait bon vivre », une commune qui se porte bien, avec une gestion financière saine et de belles actions en vue. Avec mes deux Adjoints, Claudine Hentsch et Pascal Pécaut, nouvel élu, nous avons l'ambition que cette nouvelle législature soit celle de la concrétisation et de la réalisation de plusieurs projets d'importance.

Des engagements tels que l'établissement d'un Plan Directeur Communal (PDCOM), la rénovation de la Mairie, l'amélioration du stationnement et de la mobilité, le renforcement de la sécurité, le déploiement de la fibre optique, la valorisation du concept énergétique de la Commune, le développement de l'administration en ligne, sont autant de projets engagés et portés lors de la précédente législature en bonne collaboration avec mon prédécesseur, Antoine Barde. Je le remercie encore ici pour son engagement en faveur d'Anières.

La mise en œuvre de ces projets qui portera bien au-delà de notre présente législature et permettra, j'en suis certain, un développement harmonieux et maîtrisé de notre Commune tout en préservant la qualité du cadre de vie de nos habitant-e-s.

Suite aux élections communales du 15 mars, le Conseil municipal a vu quelques changements. Parmi les 17 élus, 3 nouvelles conseillères et 4 nouveaux conseillers nous ont rejoints et auront à cœur de mettre leurs compétences au service de la collectivité.

J'en profite pour réaffirmer ici ma volonté de conduire les affaires communales dans un esprit de concertation avec les élu-e-s du Conseil municipal et de dialogue et d'information avec les habitant-e-s. Une vision d'ensemble et une large adhésion de la population sont à mon sens, indispensables pour mener à bien les projets déjà engagés et les nouveaux défis qui nous attendent.

Anières a la chance de pouvoir compter sur des équipes professionnelles et efficaces au sein de son administration communale qui s'investissent avec savoir-faire et compétence, avec lesquelles je me réjouis de continuer à travailler. Malgré un bon nombre d'annulations de manifestations, cette édition met en évidence les activités qui ont été organisées dans notre belle Commune. Un grand merci à toutes les personnes qui œuvrent dans les différentes sociétés et associations pour animer notre village.

Je vous souhaite, en mon nom personnel et au nom des autorités communales, un très bel été à toutes et à tous.

PASCAL
WASSMER,
MAIRE



AGENDA

De juin à décembre 2020

La commune d'Anières organise de nombreuses manifestations au cours de l'année.

Retrouvez l'intégralité des photos sur le site internet !

ÉTÉ 2020

TOURNOI DE L'ÉCOLE DE TENNIS

23 – 24 JUIN

Organisation Tennis Club d'Anières.

+ d'infos sur tcanieres.ch



COHERAN FOOTBALL CAMP

17 – 21 AOÛT

Sous réserve des consignes sanitaires liées à l'évolution du Covid-19.

FORMULE « JOURNÉE »

(pour les enfants nés de 2008 à 2011)
Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30
(repas de midi et goûter inclus)

CHF 350.- par participant

FORMULE « 1/2 JOURNÉE »

(ouverte aux enfants nés de 2012 à 2014)
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

CHF 150.- par participant

Les frais d'inscription prennent en compte les différentes activités ainsi qu'un t-shirt souvenir.

+ d'infos sur fcoheran.ch

FÊTE DES PROMOTIONS

26 JUIN

FÊTE DES PROMOTIONS ANNULÉE ET CONCEPT REVISITÉ POUR LES 50 ANS DE L'ÉCOLE

En raison de l'interdiction de manifestations à grande échelle, la fête des promotions 2020 est annulée.

Un concept revisité pour la fête des 50 ans de l'école est en travail.

Une information sera envoyée par le biais d'un tous-ménages.

+ d'infos sur anieres.ch



TOURNOI « RADO »

JUILLET – AOÛT

Organisation Tennis Club d'Anières.

+ d'infos sur tcanieres.ch

CAFÉ-CROISSANTS APEA

24 AOÛT

L'Association des parents d'élèves de l'école d'Anières organise un café-croissants le jour de la rentrée scolaire à l'école d'Anières.

+ d'infos sur anieres.ch



AUTOMNE 2020

INTERCLUBS ADULTES ET JUNIORS

AOÛT – SEPTEMBRE

Organisation Tennis Club d'Anières.

+ d'infos sur tcanieres.ch



VIDE-GRENIERS

5 SEPTEMBRE 10h00 – 15h00

Préau de l'école d'Anières, rue Centrale – Prix de l'emplacement (env. 2 x 3 m) avec table: CHF 20.–. Petite restauration sur place. Inscriptions ouvertes!

Inscriptions sur videgreniers1247@gmail.com

CLEAN UP DAY

11 OU 12 SEPTEMBRE

Une action collective de sensibilisation en faveur d'une commune propre.



CONCERT DUO DE GUITARES LEU/DAGONETTI

20 SEPTEMBRE

À la chapelle d'Anières, Christophe Leu et Philippe Dragonetti vous feront embarquer pour un voyage à travers de nombreux courants musicaux: latin, jazz, funk, blues, pop ou encore classique.

+ d'infos sur anieres.ch

TROC D'AUTOMNE

10 OCTOBRE 9h30-13h30

Salle communale d'Anières – Renseignements et inscriptions à partir de septembre.

Inscriptions sur troc.anieres@gmail.com

TOURNOI DE L'ÉCOLE DE TENNIS DE NOËL

1-2-3 DÉCEMBRE

Tennis Club d'Anières.

+ d'infos sur tcanieres.ch



FÊTE DE L'ESCALADE

11 DÉCEMBRE DÈS 18h30

Salle communale d'Anières – Cortège des enfants déguisés dans le village.

Concours de déguisements organisé par l'Association des parents d'élèves de l'école d'Anières (APEA).

+ d'infos sur anieres.ch



NOËL DE L'ÉCOLE

22 DÉCEMBRE DÈS 18h30

Salle communale d'Anières.

+ d'infos sur anieres.ch

FENÊTRES DE L'AVENT

DÉCEMBRE 18h00 – 20h00

Une invitation à partager un moment convivial entre habitant-e-s autour d'un vin chaud pendant la période avant Noël.

+ d'infos sur anieres.ch

NEWS

À Anières on s'organise, on ne serre plus la main mais on se serre les coudes

Actions entreprises dans le cadre de la pandémie du Covid-19

La nouvelle du confinement a chamboulé toutes les habitudes dans le village depuis le lundi 16 mars dernier. Une mesure exceptionnelle prise par la Confédération et appliquée par tous les cantons pour faire face à l'épidémie de coronavirus et protéger ainsi la population avec un seul mot d'ordre « **Restez chez vous** ».



- Avec la création du réseau solidaire Anières composé de 23 bénévoles (11 bénévoles sur une liste d'attente), 34 différentes actions ont pu être menées à ce jour. Un fonds de caisse pour les bénévoles a été organisé afin de pouvoir dépanner les personnes les plus vulnérables (avance de paiements etc.).
- Maintien de l'épicerie du Petit Panier par la famille Villard et Mme l'Adjointe Claudine Hentsch avec une procédure de refacturation par la Commune pour limiter les flux d'argent et les contacts.
- Mandat de nettoyage offert par la Commune sur les 3 sites de distribution de nourriture ouverts au public, à savoir le restaurant Kruathai, le Café de la Frontière et l'épicerie du Petit Panier.
- Fermeture des places de jeu et des plages de la Commune.
- Diverses communications concernant la modification de la levée des déchets avec la mise en place de points d'eau aux déchetteries, les informations importantes concernant les commerces de proximité ouverts, les différentes possibilités de livraison de légumes, produits de base etc.
- Installation de deux boîtes à livres situées à l'épicerie et dans l'ancienne cabine téléphonique de la Poste. Une troisième boîte à livres est à l'étude actuellement et pourrait être installée à Chevrens.
- Non perception des loyers de mars et avril pour les locaux commerciaux de la Commune afin de soutenir les entreprises locales.
- Un don de CHF 10'000.- a été fait en faveur de la Chaîne du Bonheur ainsi qu'un don de CHF 3'000.- à la Caravane de la solidarité..
- Par ailleurs, des actions ont été menées de façon régulière en coordination avec le service de la cohésion sociale.
- Dès le lundi 16 mars, la Mairie a fermé ses portes au public en maintenant un accueil téléphonique tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, avec la possibilité de prise de rendez-vous en cas d'urgence uniquement.
- En parallèle, le plan de solidarité communal a été mis en place afin d'aider et soutenir les personnes isolées ainsi que les aînés de la Commune, en proposant la livraison de courses, l'évacuation des poubelles, la promenade de leur chien ou encore la livraison de repas à domicile. À cet effet, en plus du tous-ménages envoyé à la population, un courrier personnel a été adressé aux habitants de plus de 65 ans les informant sur la permanence téléphonique de la Mairie, sur la possibilité de joindre en tout temps les deux responsables du plan solidarité communal et sur la livraison des repas à domicile par l'Imad à toutes les personnes de plus de 65 ans en situation de fragilité. Suite à ce courrier envoyé aux 322 habitants de plus de 65 ans, la Mairie a entrepris de contacter toutes ces personnes pour leur parler de vive voix et organiser, en cas de besoin, une mise en relation avec le réseau solidaire de bénévoles aniérois.

Bravo et merci à tous pour ce bel élan de solidarité !



À Anières, la médecine naturelle à votre service !



CATHERINE PRÉLAZ

Psychothérapeute reconnue au niveau fédéral (FSP et ACP) et thérapies naturelles

L'approche centrée sur la personne est une psychothérapie humaniste qui vous aidera à vous reconnecter à vos propres ressources. Elle privilégie l'écoute empathique et inconditionnelle pour vous offrir un cadre où vous pourrez mener votre travail de développement personnel en toute confiance.

L'île intérieure se propose de vous accompagner de différentes manières :

- consultations de psychothérapie individuelle ;
- groupes et ateliers de pleine conscience (Mindfulness) ;
- pratiques de pleine conscience intégrées en thérapie ;
- focusing (exploration corporelle des émotions), reiki.

 **Route d'Hermance 318,
1247 Anières**

 **M + 41 79 342 29 63**

 **T + 41 22 751 81 12**

 **ile-interieure.ch**

SIXTINE AVERSAÑO

Naturopathe et nutritérapeute

Consultations prises en charge par la plupart des Assurances Complémentaires (accréditées ASCA et RME). Consultations possibles également au centre-ville: Quai de l'Île 13, 1204 GE.

L'objectif de la Naturothérapie est de rechercher les causes profondes des troubles dont vous souffrez et de les corriger en profondeur par la stimulation des processus d'auto-guérison de votre corps et l'utilisation de produits naturels.

Champs d'application ? (liste non exhaustive) :

- stress, anxiété, fatigue, épuisement, troubles du sommeil ;
- allergies saisonnières ;
- retrouver un transit et une digestion confortable ;
- état dépressif, mélancolie, apathie, problèmes de concentration, étapes de vie difficiles ;
- troubles dermatologiques, hormonaux, circulatoires, gynécologiques, urinaires, articulaires ;
- soutenir et renforcer l'organisme et le système immunitaire ;
- changement alimentaire.

 **Chemin des Champs-Lingot 3,
1247 Anières**

 **M +41 79 580 84 39**

 **naturu.sixtineaversano@gmail.com**

 **sixtineaversano.com**

PATRICK JACQUIER

Massothérapeute, radiesthésiste et magnétiseur

Le massage thérapeutique vise à dénouer les tensions et blocages corporels, physiques ou émotionnels dans le but de traiter et prévenir des blessures, de la douleur ou d'autres dysfonctions physiques, tout en aidant l'esprit à lâcher prise. M. Jacquier est spécialisé en massage de santé et de sport, thérapie naturelle et naturothérapie. Par un travail subtil et profond, il induit une ré-harmonisation énergétique au cœur des organes, des cellules, dans le plus grand respect de la personne.

 **Rue Centrale 30, 1247 Anières**

 **T +41 22 751 26 15**

À la rencontre d'un aniérois passionné

Interview avec François Dunant sur l'impact de la lumière sur la faune et la flore

François Dunant se présente pour ceux qui ne le connaissent pas encore.

« J'habite Anièrès depuis une quinzaine d'années et je suis biologiste naturaliste. Dans l'immense domaine de la biologie, ce sont les sciences de la nature qui m'intéressent. J'ai exercé en tant qu'enseignant au cycle d'orientation. Le thème de l'éclairage de nuit, thème central de l'événement "La nuit est belle", me captive parce que de très belles choses se passent la nuit, ne serait-ce que la magnifique vision d'un ciel tout étoilé qui, pour moi, et je l'espère pour beaucoup, est un émerveillement. »

Marcela Apothéloz: *J'aimerais rebondir sur l'événement de « La nuit est belle » qui a eu lieu le 26 septembre 2019 à Anièrès et auquel j'ai participé pour la Commune. Bien que le ciel se soit couvert dans la soirée, cette initiative a permis aux nombreux enfants venus avec leurs familles d'observer quelques belles étoiles et a suscité beaucoup d'intérêt. « C'était magique ! ».*

Pourquoi cette faune nocturne que nous connaissons peu, souffre des excès de lumière, évite la lumière ? Selon les experts, cette pollution lumineuse n'a cessé d'augmenter ces 30 dernières années.

François Dunant: *Les gens se promènent rarement la nuit et, dans l'obscurité, on ne voit pas grand-chose. On ignore complètement cette vie incroyable qui se déroule la nuit ; des insectes qui fourmillent partout, des oiseaux, des batraciens ou des mammifères, naturellement formatés pour vivre la nuit ou devenus nocturnes pour éviter les humains. Si cette vie nocturne est méconnue, on peut comprendre que certains ne comprennent pas pourquoi il faudrait diminuer la lumière pendant la nuit. Et pourtant, les éclairages nocturnes font partie des trois causes principales du déclin des papillons.*

Il est important de recréer de la nuit dans nos campagnes, également pour les plantes qui organisent leur vie en fonction de la durée du jour (il y a des plantes « de jours courts » et des plantes « de jours longs ») et du type de lumière produite le matin qui déclenche la floraison, la germination, la croissance etc. Dès lors, lorsque la qualité de la lumière du matin et du soir est modifiée, c'est également l'horloge biologique des plantes et des animaux nocturnes qui se dérègle. Bien que cet effet de la lumière sur les plantes n'ait pas été particulièrement étudié dans la nature mais plus en laboratoire, ce phénomène existe bel et bien. En ville, par exemple, on peut voir

des feuilles qui restent sur les arbres là où se trouve un réverbère.

Ensuite, il y a tous les petits animaux qui ne sont pas visibles la nuit. Parmi les feuilles mortes, il y a une vie absolument incroyable. La plupart du temps ce sont des animaux « lucifuges », c'est-à-dire qui fuient la lumière. Lorsqu'un sous-bois est éclairé, ces animaux disparaissent sous les feuilles. L'éclairage constant d'une partie de forêt, d'un arbre, d'un bout de jardin, d'un buisson modifie les horaires de ces animaux. Ils ont moins de temps pour s'alimenter et ils sont perturbés dans la recherche du partenaire avec une conséquence directe sur la reproduction. Les vers luisants sont un bon exemple. La femelle attend avec sa petite lumière pour attirer le mâle. Si l'endroit est trop éclairé, la femelle ne peut pas être repérée et les mâles sont attirés par d'autres lumières.

Certains animaux vont quitter les zones nouvellement éclairées, soit le territoire où ils vivent, mangent et se reproduisent, pour se retrouver dans des zones moins favorables, d'où leur raréfaction.

D'autres vont être victimes de l'attrait exercé par la lumière et tout le temps passé à tourner autour des lampes n'est plus disponible pour l'alimentation ou la reproduction. Et le plus souvent, ils meurent épuisés ou mangés par un prédateur qui a repéré que vers les réverbères la nourriture est abondante ».





MA: Est-il vrai que la pollution lumineuse aurait un effet, par exemple, sur les papillons nocturnes qui se retrouvent avec d'autres insectes lorsqu'ils vont chercher le nectar, des animaux qui sortent de nuit en raison de la lumière ?

FD: Je ne sais pas. Mais ce qui est sûr c'est que les papillons nocturnes (80 % de l'ensemble des papillons) sont fortement menacés par les éclairages et comme ce sont aussi des pollinisateurs on peut se faire du souci pour la fertilisation des plantes.

MA: Pendant la soirée aniéroise « La nuit est belle », les 2 astronomes du club Astropféiades ont expliqué aux nombreux enfants présents que notre œil s'adapte à l'obscurité pour redécouvrir la vie nocturne et que la lumière d'un portable ou toute lumière externe perturbe immédiatement cet état. Est-ce que le seul fait de diminuer l'intensité des lumières serait efficace ?

FD: Oui, la diminution de l'intensité de la lumière est vraiment un moyen efficace à mettre en place. Nous n'avons pas réellement besoin d'autant de lumière, même un quart de l'éclairage dans les villages, les réverbères, les routes, etc. suffirait. D'une manière générale, nous sommes habitués à trop éclairer, trop longtemps. À la campagne, on pourrait éteindre par exemple entre 23h00 et 05h00. Une action concrète serait de délimiter la zone à éclairer et pas tous les environs. Je cite l'exemple des terrains de sport qui sont éclairés par des gros projecteurs qu'on peut voir à des kilomètres à la ronde. Des projecteurs réglés avec des abat-jours pourraient éclairer uniquement le terrain de sport.

À Anières, il y a une importante proportion d'éclairages privés. Dans les jardins ou le long des chemins, on voit trop de lampes qui éclairent vers le ciel (par exemple les lampes « boules »).

Il est primordial de préserver la vie nocturne des animaux et des plantes mais aussi notre santé. Dormir correctement est très important. Les cycles du corps humain obéissent à la succession du jour et de la nuit. L'hormone du sommeil, la mélatonine est sécrétée par une glande, située dans notre cerveau, qui détecte la lumière. Dormir en pleine lumière ou face à une lumière artificielle s'avère très nocif au niveau physiologique.

En diminuant l'intensité, les horaires et les zones éclairées, nous sommes tous gagnants : la nature, les humains, le porte-monnaie. Aujourd'hui, les villages qui arrêtent une partie de leur éclairage public la nuit sont de plus en plus nombreux.

MA: Certes, nous serons tous gagnants en diminuant l'intensité lumineuse des routes et des villages, mais qu'en est-il de la sécurité routière et des personnes ?

Pendant l'événement « La nuit est belle » avec l'extinction de l'éclairage public, la sécurité a pu être maintenue, en plaçant des systèmes idoines vers les passages piétons et endroits qui devaient rester clairement signalés.

François Dunant remercie la Commune pour toutes les actions déjà entreprises, telles que le Plan lumière et se réjouit de participer aux futures discussions.

La compagnie 11 des sapeurs-pompiers d'Anières recrute

N'hésite pas !

Tu n'as pas encore 35 ans ? Tu es en bonne santé ? Tu résides à Anières (ou dans la région) ?
Et tu n'es pas encore sapeur-pompier ?

PRENDS CONTACT ET VIENS NOUS TROUVER POUR TE DÉCOUVRIR UN NOUVEL HORIZON !

commandant@pompiers-anieres.ch

10



Silvain, 30ans, sapeurs-pompiers



**SAPEURS
POMPIERS
D'ANIERES**

Plus d'infos sur pompiers-anieres.ch

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

L'école de formation de base des sapeurs-pompiers volontaires a lieu chaque année pour une durée de 40 heures. Cette école comprend notamment la formation aux gestes pour secourir les personnes, celle relative aux engins, échelles et tuyaux. De nombreux exercices de groupe et d'ensemble préparent les nouveaux et nouvelles venu(e)s à intégrer pleinement un groupe d'intervention.

Les conditions d'admissions sont les suivantes :

- avoir entre 18 et 35 ans (dans les cas exceptionnels 40 ans) ;
- être en bonne santé et posséder les qualités physiques appropriées ;
- être domicilié-e sur le territoire de la Commune d'Anières ou à proximité ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- ne pas avoir de poursuite.

Chaque aspirant-e sera soumis-e à un entretien, une visite médicale et à des tests, avant de suivre une école de formation.

+ d'infos sur pompiers-anieres.ch



Avis insectes

Ça va faire mal... et ça peut être grave !!

Avec l'arrivée de la belle saison, les risques de piqûres d'hyménoptères (guêpes, frelons, abeilles) augmentent particulièrement, notamment à cause des nombreuses activités en plein air, mais aussi lorsqu'un essaim décide de s'installer à votre domicile...

COMMENT LE CORPS RÉAGIT À UNE PIQÛRE ?

Quand les guêpes, les frelons et les abeilles piquent, ils injectent du venin dans l'organisme, ce qui provoque une réaction inflammatoire. Normalement, la zone où a eu lieu la piqûre gonfle pendant deux jours, puis le gonflement disparaît cinq à dix jours après l'événement. Pour diminuer l'inflammation et les douleurs, il faut appliquer du froid. Si le dard est resté dans la peau, il est conseillé de l'enlever.

ET SI C'ÉTAIT UNE ALLERGIE !!

Dans 0,5 à 5% des cas, le corps peut réagir de manière violente et immédiate aux protéines contenues dans le venin des insectes, appelé aussi allergène. L'organisme s'emballe et produit alors en trop grande quantité des armes contre ces substances normalement inoffensives. Des problèmes respiratoires, une crise d'asthme ou une réaction inflammatoire généralisée peuvent se manifester. Après deux heures, les symptômes disparaissent.

EST-CE GRAVE ?

Dans la majorité des cas, une piqûre est sans gravité. Toutefois, si :

- vous avez été piqué cinq fois ou plus ;
- vous avez de la peine à respirer et vous commencez à tousser ;
- vous avez de la peine à avaler, vous sentez mal ou un gonflement du visage survient.

Il faut alors sans attendre appeler le 144 et, en cas de disponibilité, prendre deux antihistaminiques.

BON À SAVOIR

En Suisse, seuls les abeilles, les guêpes et les frelons provoquent des allergies. Les piqûres de fourmis sont désagréables, mais ne sont pas responsables de telles réactions. On est allergique soit aux guêpes et aux frelons, soit aux abeilles, mais pas aux deux familles en même temps. Et le fait d'être allergique aux pollens n'augmente pas le risque de l'être à ces insectes.

Les sapeurs-pompiers peuvent vous orienter quand à la destruction de ces insectes nuisibles (guêpes, frelons), dans le cas d'abeilles on parle alors de récupération d'essaim. N'hésitez pas à vous protéger (surtout si vous êtes une personne sensible !), en fermant vos fenêtres ou en vous éloignant et avisez le **118**.

Les sapeurs-pompiers vous orienteront au mieux pour vous aider à trouver une solution, tout en sachant qu'il sera nécessaire de faire appel à un désinsectiseur professionnel (seule personne habilitée à l'utilisation de produits de désinsectisation adéquats et efficaces).



Les CFF sont de retour sur la rive gauche !



HORAIRES D'OUVERTURE EAUX-VIVES :

Lundi – Vendredi 07h30 – 18h30
Samedi 08h00 – 16h00

HORAIRES D'OUVERTURE CORNAVIN :

Lundi – Vendredi 06h00 – 21h00
Samedi 07h00 – 20h00

En plus du point de vente CFF de la gare de Cornavin, un tout nouveau Centre Voyageurs CFF a ouvert ses portes dans la lumineuse gare des Eaux-Vives, sur la ligne du Léman Express.

Vous pouvez dès à présent choisir et profiter de ces deux points de vente proches de chez vous pour renouveler ou acheter vos abonnements de transport, pour réserver votre prochain voyage en

train pour la Suisse ou l'Europe, pour faire un transfert par Western Union, du change pour vos prochaines vacances, recharger votre carte Travelcash, recevoir un conseil sur l'utilisation de l'application CFF Mobile, apprendre à acheter des billets dégriffés et même faire l'acquisition d'une fameuse montre Mondaine ou d'une assurance voyage. La sympathique équipe du point de vente CFF Eaux-Vives et Cornavin se réjouit déjà de votre visite.



Sous le couvert de la Mairie

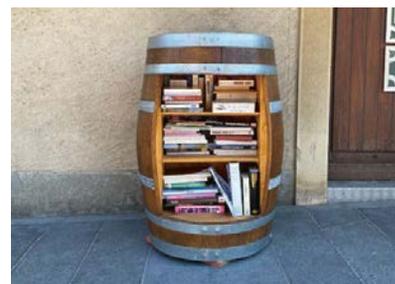
Deux boîtes à livres à Anières

L'objectif des boîtes à livres est l'échange !

Afin de contribuer au développement de la lecture, la Commune a installé deux boîtes à livres situées à l'épicerie – tonneau à vin - et dans l'ancienne cabine téléphonique de la Poste. Une troisième boîte à livres est à l'étude actuellement et pourrait être installée à Chevrens.

Merci aux personnes qui déposent des ouvrages dans les boîtes de mettre uniquement des livres en bon état, qui donnent envie d'être lus. La place est limitée car le but est de faire circuler les livres.

Si vous faites du tri et que vous avez une certaine quantité de livres dont vous ne voulez plus, pensez aux associations caritatives. Voici quelques possibilités dans le canton de Genève (liste non exhaustive) : Armée du Salut, Caritas, Centre social protestant, Croix-Rouge, Don du livre (sous le patronage de l'UNESCO) pour déposer également DVD's et CD's et Emmaüs.



Épicerie « Au Petit Panier »



Élections Communales

Le dimanche 15 mars dernier, les Aniérois-es étaient appelé-e-s aux urnes pour élire leur Exécutif et leur Conseil municipal de la prochaine législature 2020-2025

L'Adjoint actuel, M. Pascal Wassmer est élu tacitement Maire de la commune d'Anières et nous tenons ici à le féliciter de son élection.

Trois candidats étaient en lice pour les deux sièges à pourvoir pour les postes des 2 Adjoint-es.

Mme Claudine Hentsch est élue, en tête, avec 624 voix, M. Pascal Pécaut remporte 334 voix et M. Pierre Lingjaerde termine avec 313 voix. La majorité absolue de 420 voix n'ayant été atteinte que par Mme Hentsch, un 2^e tour devra avoir lieu pour le poste du 2^e Adjoint.

Le PLR Anières ne présentant pas de candidat-e pour ce 2^e tour, M. Pascal Pécaut est donc élu tacitement pour le poste d'Adjoint au Maire.

En ce qui concerne le Conseil municipal, 17 sièges sont à pourvoir.

Le groupe « Ensemble pour Anières » décroche 8 sièges, soit 5 sièges supplémentaires par rapport à 2015 devançant ainsi le groupe « PLR » qui perd 4 sièges, obtenant 6 sièges. Le groupe du Centre remporte 3 sièges.

SONT ÉLU-E-S POUR « ENSEMBLE POUR ANIÈRES » :

- 1 Mme Claudine Hentsch (418)
- 2 Mme Denyse Barbezat-Forni (374)
- 3 M. Philippe Gaillard (374)
- 4 Mme Stéphanie Baron Levrat (369)
- 5 Mme Caroline Dombre (362)
- 6 M. Alexandre Soucas (347)
- 7 Mme Yvonne Gustafson (342)
- 8 M. Guy Musy (342)

SONT ÉLU-E-S POUR LE « PLR ANIÈRES » :

- 1 M. Yves Gubelmann (315)
 - 2 Mme Anita Pordes Wasmer (308)
 - 3 Mme Corinne Alhanko Bauer (306)
 - 4 Mme Claire Thibault Bulliard (305)
 - 5 M. Jérôme Jacquier (301)
 - 6 Mme Elisabeth Béry (300)
- Viennent ensuite :
- 7 M. Giuseppe Ricciuti (286)
 - 8 Mme Meret Blanc-Odermatt (281)
 - 9 Mme Jacqueline Curzon (275)
 - 10 Pierre Lingjaerde (268)

SONT ÉLU-E-S POUR « LE CENTRE » :

- 1 Mme Nicole Imhof (250)
 - 2 M. Pierre-Yves Dechevrens (224)
 - 3 M. Pascal Wassmer (212)
- Viennent ensuite :
- 4 M. Eric Wehrli (175)
 - 5 M. Jean Marc Thierrin (166)
 - 6 Mme Marie-Claude Sawerschel (163)
 - 7 Mme Florence Thierrin (161)
 - 8 M. Romano Guarisco (155)



Mme l'Adjointe, Claudine Hentsch à droite, au centre M. le Maire, Pascal Wassmer et M. l'Adjoint, Pascal Pécaut à gauche

À la faveur de l'élection de Mme Claudine Hentsch et de M. Pascal Wassmer au sein de l'Exécutif, M. Eric Wehrli est élu au Conseil municipal comme 1^{er} vient ensuite du « Centre ». Le groupe « Ensemble pour Anières » quant à lui, a coopté M. Jean-Luc Richardet au sein du même Conseil municipal.

L'Exécutif élu pour la législature 2020-2025 a prêté serment à la cathédrale Saint-Pierre, le mercredi 27 mai dernier.

Le 2 juin, lors de la séance d'installation du Conseil municipal pour la nouvelle législature 2020-2025, les Conseiller-ère-s municipaux-ales élu-e-s ont prêté serment à la salle communale, ce afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Nous leur souhaitons à toutes et à tous plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

LES EXPOS À LA GALERIE

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

La galerie d'Anières est située au N° 18 de la rue Centrale. Ce magnifique espace d'exposition dispose de 3 étages, 110 m² au total. La priorité est donnée aux habitants d'Anières. Cependant, en fonction des disponibilités du calendrier, une location est possible pour les personnes extérieures à la Commune. Le parking de l'Ancien-Lavoir et celui du Clos-les-Noyers sont à disposition des exposants et des visiteurs.

Les horaires d'ouverture des expositions et vernissages sont indiqués sur le site de la Commune.

Infos :  Mairie d'Anières – 022 751 11 45

Règlement et conditions de location de la Galerie sur anieres.ch



30 SEPT – 11 OCT

JEAN-PIERRE COLINGE

Colinge au dehors et au-dedans. Foules et paysages.

Ses paysages se défendent des humains trop nombreux.



16 – 27 SEPT

ASSOCIATION TERRE & MODELAGE

« D'ici et d'ailleurs »

Des sculptures inspirées par la nature et aussi par des voyages à travers différentes cultures. Une multitude de sujets, de techniques et d'approches, comportant toujours cette empreinte personnelle qui fait la différence. Chaque œuvre a une histoire que les artistes vous invitent à partager.



28 OCT – 8 NOV

ELIANE NICOL

Après son exposition à l'Orangerie du Château de Voltaire à Ferney en 2018-2019 et au Centre Nature du Vallon de l'Allondon à Dardagny au printemps 2019, Eliane Nicol nous propose de nous promener dans sa nouvelle exposition « l'Art est dans la forêt ».



11 – 22 NOV

HUBERT SCHNEEBELI

La lumière, la couleur, le mouvement et une certaine impression de réalité le fascinent. Ses paysages de Genève et d'ailleurs représentent ces moments fugaces que la nature nous offre et qu'il aime figer sur la toile. Chaque tableau est ouverture à la contemplation, à l'évasion.



25 NOV – 6 DÉC

DOMINIQUE FURRER

Après avoir passé un diplôme en histoire de l'Art et s'être essayée à la peinture à l'huile, Dominique Furrer nous fait découvrir sa vision moderne de la peinture sur porcelaine. Sa source d'inspiration Le Pop Art, L'Art Déco, le Figuratif, l'Abstrait, l'architecture...

Au fil du temps cette forme d'expression est devenue une passion qu'elle exerce et partage depuis 2014 avec Corinne Jutzet.

COUP DE CHAPEAU

Les naissances, anniversaires et noces d'or dans la Commune

Naissances DE NOVEMBRE 2019 À MAI 2020

Hozan DERWESH, né le 01.11.2019
Léa GUNTZ, née le 02.11.2019
Reza BAKHTIARI, né le 11.11.2019
Lilia STEELE, née le 26.11.2019
Diana ARDIGO, née le 05.12.2019
Ada REGAN, née le 20.12.2019
Silvana TEFASELASSIE, née le 26.12.2019
Alina GOMEL, née le 17.01.2020
Elio TEIXEIRA, né le 13.02.2020
Théane BOTTIROLI, née le 24.02.2020
Marguerite BOTTIROLI, née le 24.02.2020
Meana BULUT, née le 04.03.2020
Nahya DELLY, née le 14.03.2020

80 ans DE JUIN À DÉCEMBRE 2020

Arlette SERVETTAZ, née le 12.06.1940
Pierre PIUZ, né le 22.08.1940
Marta BLÄTTLER, née le 17.09.1940
Iraides MONTOYA DE ROMERO, née le 21.09.1940
Josef STREDA, né le 22.09.1940
William GRIFFITHS, né le 26.09.1940
Jean-Pierre DUFÉY, né le 16.12.1940

90 ans DE JUIN À DÉCEMBRE 2020

Anna BOUNOUS, née le 01.10.1930

NOCES D'OR EN 2020

Julien et Brigitte VIELLE
Marc et Carolyn ZAVADIL
Jean-Pierre et Marie Claude BRECHET
Jacques et Marie-Claude OPPLIGUER
Claude et Josiane CASTELLA
Christian et Françoise CLOCHE
Klaus et Ingeborg UHLEMANN

RÉTROSPECTIVE

Retour en images sur les événements de novembre 2019 à mai 2020

24 NOVEMBRE 2019

Les seniors aniérois aux Automnales

Ce fut une belle sortie aux Automnales, organisée par la mairie, à l'intention des seniors.

Celle-ci fut très appréciée non seulement pour le plaisir de se retrouver, mais aussi pour celui de découvrir les nouveautés liées à la maison, au bien-être, aux loisirs. L'occasion également de déguster des vins et produits du terroir et de découvrir ceux du Var, hôte d'honneur de cette édition.

À l'issue de la visite, Monsieur le Maire Antoine Barde a rejoint les participants pour partager avec eux un moment convivial autour d'un bon repas offert par la Commune. Un tout grand merci aussi à Céline Bagnoud, responsable des manifestations, pour son accompagnement souriant et bienveillant !



16

ANIÈRES
BOUGE

DÉCEMBRE 2019

La course de l'Escalade avec Anières Bouge

Des entraînements tous niveaux dans la joie et la bonne humeur !



L'association « Anières Bouge » a participé à la 42^e édition de la course de l'Escalade le week-end du samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre 2019.

81 COUREURS INSCRITS TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

10 ans déjà que l'association Anières Bouge organise les entraînements pour la course de l'Escalade.

L'association a tenu le stand au village des enfants d'où les membres de l'association ont amené les enfants sur la ligne de départ. À l'issue de la course, une collation et une boisson chaude étaient servies.

Du 14 septembre au 23 novembre 2019, les entraînements ont eu lieu tous les samedi matin à 9h30 avec les enfants en présence de leurs parents. Une petite collation était offerte à l'issue de chaque entraînement.



5, 12 ET 19 DÉCEMBRE 2019

Fenêtres de l'Avent

L'esprit de Noël était au rendez-vous lors des 3 fenêtres organisées pendant cette approche de Noël!

Un traditionnel moment convivial et chaleureux qui rassemble les Aniérois autour d'un vin chaud.

Le jeudi 5 décembre, les villageoises et villageois étaient accueillis par la famille Delafontaine et le jeudi 12 décembre, c'est à la chapelle d'Anières que tout le monde s'est retrouvé. Pour terminer cette période de l'Avent, le 19 décembre à l'épicerie du Petit Panier, les habitants ont pu se réchauffer autour d'un feu avec un bon vin chaud, le tout agrémenté d'une ambiance musicale.



Merci à tous les organisateurs pour ces belles rencontres villageoises !

6 DÉCEMBRE 2019

Fête de l'Escalade

Ah la belle Escalade... !

Comme à l'accoutumée, les Aniérois se sont retrouvés pour célébrer l'indépendance de Genève et sa victoire contre les Savoyards. Après le traditionnel cortège des enfants déguisés, la partie officielle commémore la bravoure des Genevois. Le magnifique « Cé qu'è l'ainô » est ensuite entonné dans un même souffle, toutes générations confondues. Et comme le veut la coutume, le plus vieux et le plus jeune brisent la marmite en chocolat en disant la phrase rituelle « Ainsi périssent les ennemis de la République ».



« Dans la cité, tout dort. Mais un invisible gardien veille sur Genève. Avant que les assaillants soient en nombre suffisant pour envahir les rues et ouvrir les portes au gros de l'armée ennemie, Dieu permet qu'on les découvre... »

Bientôt, le tocsin sonne; les dormeurs se réveillent; les citoyens, à peine vêtus, courent à leurs places d'armes. Les femmes – selon l'expression d'un récit de l'époque – "vaquent à prières et oraisons". Leurs maris et leurs fils combattent avec l'énergie qu'engendrent l'amour de leur ville et la conviction de défendre une juste cause. Toutes et tous savent bien qu'ils luttent non seulement pour leurs familles et leurs foyers, mais aussi pour la liberté qu'ils ont d'entendre l'Évangile.

Bien avant le lever du soleil, ils ont la victoire. Sans doute, seize des leurs sont tombés et deux mourront des suites de leurs blessures, mais la ville est sauvée: Genève est libre. »

Maurice Gardiol,
résumé d'après le récit historique traditionnel,
Escalade 1999



14 DÉCEMBRE 2019

Défi « Coupe de Noël »

Même pas froid !

3^e édition pour nos givrés Aniérois qui ont affronté les eaux glacées du lac à l'occasion de la traditionnelle Coupe de Noël. Depuis mi-septembre, les entraînements battent leur plein et les givrés s'entraînent régulièrement dans l'eau du lac, sous la houlette de Sergio Bianchini.

Le 14 décembre, un groupe de 25 nageurs a participé à la Coupe de Noël à Genève et un plus petit groupe a pris le départ à la coupe des glaces à Morges, le 11 janvier 2020.

Durant l'hiver, quelques courageux ont continué à se donner rendez-vous plusieurs fois par semaine en attendant les beaux jours.



15 DÉCEMBRE 2019

Le chœur Coherance résonne

L'ensemble vocal Coherance se produit régulièrement dans notre région et rassemble les gens par la musique.

C'est une église pleine comme un œuf qui a accueilli le chœur Coherance le dimanche 15 décembre 2019 à Corsier.

Il a proposé un très beau concert en chantant des œuvres de Charles Gounod et Gabriel Fauré puis, en deuxième partie, des chants de Noël à quatre voix, bien appréciés par les villageois en ces temps de festivités.

Un concert original par le fait que les chants étaient accompagnés à l'harmonium, placé au centre du cœur de l'église et au centre du chœur par la même occasion !

Nous tenons à remercier ici encore une fois les communes de CoHerAn qui soutiennent cette association.

L'apéro organisé par la paroisse de Corsier à l'occasion des fenêtres de l'aveil à l'issue du concert sur le parvis de l'église a été très apprécié par le large public constitué des villageois de nos trois communes.



17 DÉCEMBRE 2019

Noël de l'école

Avant de commencer sa grande tournée des maisons pour déposer les cadeaux au pied du sapin, le Père Noël est passé dans les classes de l'école d'Anières, la semaine avant Noël, afin de distribuer des petits cadeaux aux enfants.

Afin de le remercier de sa visite, chaque classe avait préparé un joli chant de Noël, ce que le Père Noël a fort apprécié, puis il a répondu à toutes les questions que les enfants lui ont posées, notamment sur son lointain pays, les rennes, les lutins et le climat.

Avant de partir, le père Noël a remercié l'équipe des enseignantes de leur gentillesse et de leur accueil.



Les Conseillers municipaux de gauche à droite : Philippe Gaillard, Corinne Alhanko-Bauer, Denyse Barbezat-Forni et Roberta Ranni



Il s'est exclamé: « Une belle école où l'on se sent bien! ».



19 DÉCEMBRE 2019

Noël à La T'Anières

Comme le veut la tradition, le Père Noël a rendu visite aux enfants de la T'Anières.

Cette visite est parfois un peu intimidante pour certains mais les éducatrices avaient activement préparé cet événement et ont su rendre ce moment festif pour les grands et les petits.

Dans une atmosphère d'enchantement et de rêve, les enfants, entourés de toute l'équipe de la T'Anières, se sont littéralement émerveillés devant le spectacle « Sons, ombres et lumières » qui leur était proposé.



14 JANVIER 2020

Apéritif du Nouvel An



Début janvier, les autorités communales organisent l'apéritif de la nouvelle année à la salle communale.

Un moment de convivialité et surtout l'occasion de retrouver toutes les personnes qui œuvrent au sein de notre Commune tout au long de l'année, à savoir les sociétés communales, tant sportives que socio-culturelles, les responsables du corps enseignant et du parascolaire, la Gendarmerie de la Pallanterie, les agents de la police municipale, la compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières ainsi que toute l'équipe de l'administration communale et du service technique.

Les jeunes citoyen-ne-s qui atteignaient leur majorité en 2020 et qui pourront dorénavant faire usage du droit de vote, étaient également conviés avec leurs familles de même que les nouveaux habitants et les personnes ayant obtenu la nationalité genevoise et suisse et ayant choisi leur droit de cité à Anières.

Les 11 jeunes présents ont pu ainsi rencontrer les différents responsables des groupements et associations actifs au sein de la Commune.

Ce fut aussi l'occasion pour M. le Maire, Antoine Barde, d'adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et de remercier toutes les personnes présentes de leur engagement et implication pour Anières. Et ce pour la dernière fois, puisque celui-ci termine la législature 2015-2020 et ne briguera pas un nouveau mandat lors des prochaines élections de 2020.



31 JANVIER 2020

Cartes sur table à Anières



L'équipe de la Pétanque d'Anières organisait sa 13^e édition du tournoi de jass à la salle communale d'Anières le dernier vendredi de janvier. 48 équipes sont venues « taper le carton » et se sont affrontées par équipes de deux.

Ce jeu de cartes, suisse par excellence, est très populaire à travers tout le pays. Une vraie tradition suisse qui rassemble jeunes et moins jeunes.

*Un grand bravo aux organisateurs.
Rendez-vous en 2021, à vos tapis, ardoises et cartes !*

15 FÉVRIER 2020

Concert Antigél à Anières



Anières était à nouveau partenaire du festival Antigél en 2020.

Le 15 février dernier, l'artiste américain Vetiver, membre du groupe Devendra Banhart au lyrisme introspectif sous fond de douce mélancolie a dévoilé son projet solo à la chapelle d'Anières.

Créé en 2011 Antigél se produit tous les hivers dans les communes genevoises. Ce sont trois semaines de folie où des artistes se produisent en exprimant des problématiques culturelles, sociales et urbanistiques (concerts, expositions...). C'est un concept audacieux, car il invite les personnes à explorer la diversité urbaine et rurale dans des lieux insolites et emblématiques.

Une soirée douce et enjouée pour le plaisir des auditeurs, amateurs de folk et de guitare acoustique.

APEA

24 FÉVRIER 2020

Le Croqu'fruits d'hiver

Les désormais traditionnels rendez-vous fruités organisés par l'Association des parents d'élèves de l'école d'Anières ont repris cette année.

Pendant la récréation et pour leur plus grand plaisir, nos chérubins sont invités à goûter à des fruits selon les saisons. Pommes, poires, mandarines, kiwis, bananes, pêches, fraises etc. sont distribués gratuitement et l'idée est très appréciée: à peine la cloche a-t-elle retenti qu'une ribambelle d'élèves se presse au stand de distribution de fruits confié aux animatrices de l'APEA!

Le 24 février dernier, par une belle journée d'hiver, ils ont pu savourer de délicieuses mandarines ainsi que des kiwis.



29 FÉVRIER 2020

Disco Vin Chaud « On Ice »

*4^e édition de la Disco
Vin Chaud*

Cette année encore, l'association des Jeunes Aniérois a rassemblé les habitants de la Commune autour d'un verre de vin chaud et quelques coups de patins.

Les Aniérois et les habitants de la région, toutes générations confondues se sont retrouvés pour glisser en musique et partager un moment festif et chaleureux!

Les Jeunes Aniérois tiennent ici à remercier toutes les personnes qui les soutiennent, en particulier la commune d'Anières pour la mise à disposition de la Patinoire.





ANIÈRES

PARTICIPEZ À LA CRÉATION DE LA CARTE DES RÉCITS D'ANIÈRES !

Que diriez-vous de nous raconter vos histoires, anecdotes et autres récits liés à la commune ?

Complétons ensemble cette carte interactive et contribuons ainsi à améliorer la qualité de vie à Anières !

PARTICIPEZ ET CONSTRUISONS CE PROJET ENSEMBLE !

Comment faire pour raconter votre histoire ?

**1 JE DÉCOUVRE LES PREMIERS RÉCITS PAR QR CODE
OU JE ME RENDS SUR [CARTEDESRECITS.ANIERES.CH](https://cartedesrecits.anieres.ch)**



2 JE PRENDS CONNAISSANCE DE LA CHARTE DANS L'ONGLET À PROPOS

3 J'ENVOIE UN MAIL POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ À [CARTEDESRECITS@ANIERES.CH](mailto:cartedesrecits@anieres.ch)

4 JE PRÉPARE MON RÉCIT, PAR ECRIT, EN PHOTO, VIDEO, DESSIN, ETC



POURQUOI LA CARTE DES RÉCITS ?

Imaginez un village...

Où tous les habitant·e·s s'entraideraient pour créer des reportages sur leur territoire.

Où des histoires oubliées et des initiatives pour améliorer la qualité de vie de tous, humains et non humains, feraient surface et seraient largement partagées.

Et progressivement la vie sociale serait renforcée et les initiatives mises en place.

Utopie ?

Le village d'Anières en Suisse est le premier à expérimenter la démarche.

Découvrez d'ores et déjà les premiers récits sur
CARTEDESRECITS.ANIERES.CH.

Dans la carte se révèlent des sujets passionnants. Des chemins commencent à apparaître pour relier les mémoires et co-construire un futur commun.

L'ADMINISTRATION
COMMUNALE

MERCI ANTOINE

Le personnel de l'administration communale prend congé de Monsieur le Maire.

Par ces quelques lignes, nous tenons, cher Antoine, à vous remercier vivement pour ces cinq dernières années partagées en votre compagnie ainsi que pour l'excellent travail accompli et la confiance que vous nous avez témoignée.

Le travail au sein d'une administration publique est très intéressant, varié. De nombreuses compétences sont nécessaires pour répondre à toutes les tâches publiques légales et celles souhaitées par le politique, ceci dans le respect des institutions, des lois et règlements en vigueur. Le personnel communal effectue les tâches demandées par l'Exécutif, ayant fait l'objet des travaux des différentes commissions, validés par le Conseil municipal. Cela nécessite une excellente collaboration entre toutes ces entités dont l'objectif principal est l'intérêt public et le bien-vivre à Anières.

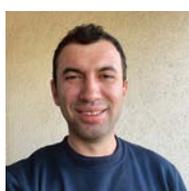
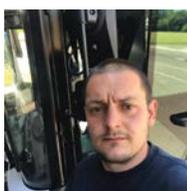
M. le Maire et ses Adjoints ont œuvré cette législature, avec les moyens octroyés par le Conseil municipal, pour renforcer l'administration, afin de répondre à l'évolution de la Commune, de pérenniser son fonctionnement pour garantir une bonne continuité lors du changement de législature le 1^{er} juin 2020.

Grâce à cet excellent travail d'équipe, nous sommes en mesure d'assurer la poursuite et la valorisation des acquis et activités avec la nouvelle équipe, M. Pascal Wassmer, Maire, Mme Claudine Hentsch et M. Pascal Pécaut, Adjoints. Nous nous réjouissons de collaborer avec le nouvel Exécutif et nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans l'exercice de leurs fonctions.

Merci Monsieur le Maire, Merci Antoine!

Nous vous souhaitons plein succès pour la suite de vos activités et de nouveaux challenges suite à votre retraite « politique » d'Anières.

Amicalement.



L'EXÉCUTIF

PROJETS & RÉALISATIONS



Le Plan directeur communal

Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, Anières s'est engagée pour construire son futur tout en préservant une identité villageoise et en favorisant un développement harmonieux.

Le PDCom est un instrument de planification qui fixe les orientations stratégiques de développement territorial de la Commune pour les 15 prochaines années. Il détermine des objectifs, exprimés sous la forme de principes et mesures d'aménagement. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le Plan directeur cantonal (PDCn).

Au cours de la législature 2015-2020, l'Exécutif a souhaité réaffirmer sa volonté de faire du plan directeur communal, non une simple affaire de techniciens, mais un exercice d'intelligence collective impliquant les habitants de la Commune. Un projet d'avenir pour le développement harmonieux et maîtrisé de la Commune, fruit des réflexions partagées avec la population.

Les projets et réalisations que nous vous exposons ci-après, s'inscrivent dans le PDCom. Une partie a été déjà réalisée et les projets en cours verront le jour dans la législature 2020-2025 qui débute.



Révision du Plan Directeur Communal

19.04.2016

Étude pour mener des réflexions sur l'aménagement du territoire, structurer son développement et définir la stratégie de mise en œuvre en vue de la mise à jour du PDCoM, réalisation d'un Masterplan.

Statut : Terminé

16.05.2017

Crédit d'engagement pour la révision du plan directeur communal, soit élaborer un document, un outil de planification évolutif, définissant la stratégie communale. Il concerne les constructions, les aménagements, la biodiversité, les énergies (énergies renouvelables, réseaux). L'objectif étant d'améliorer la qualité de vie de la population, une importante phase de concertation et médiation est réalisée.

Statut : En finalisation

Envoi à l'État pour validation juin 2020

Mandataires : Topos urbanisme, Oxalis, MRS, HEPIA, Agora Publica, Host



Réaménagement du village

Révision du Plan Directeur de l'éclairage public (Plan lumière)



Marche exploratoire nocturne du 4 avril 2019

19.06.2018

Crédit d'étude pour l'établissement d'un plan lumière de la Commune afin de répondre à l'économie, à l'écologie, ainsi qu'aux activités sociales. Est intégré dans la révision du PDCOM.

Statut : Terminé

MISE EN ŒUVRE DU PLAN LUMIÈRE

Le plan directeur de l'éclairage public de la Commune datait de 2005. Dans le cadre de la révision du plan directeur communal et de la volonté de repenser les espaces publics, la mise en place d'un plan lumière semblait opportun afin de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme en matière d'enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Par ailleurs, il répond à un rapport du service de l'éclairage public des services industriels de Genève montrant une consommation moyenne des points lumineux de la Commune qui atteint environ 100 W/lum, alors que la moyenne cantonale se situe aux alentours de 80 W/lum.

De plus, environ 10 % des sources lumineuses de la Commune contiennent de la vapeur de mercure. La lampe à vapeur de mercure est aujourd'hui abandonnée pour plusieurs raisons : son efficacité lumineuse est faible, son mauvais indice de rendu des couleurs et sa durée de vie peu élevée sont défavorables à l'environnement.

Le nouveau plan lumière, déjà validé par la commission « Ad hoc PDCOM », a été approuvé lors de la commission « Assainissement, routes, sécurité » du 3 mars 2020, et par le Conseil municipal, le 17 mars 2020. Il propose une approche pluridisciplinaire composée d'urbanistes, d'architectes et d'architectes d'intérieur spécialisés dans l'éclairage mais également une réflexion comprenant un diagnostic diurne et nocturne avec l'analyse du site, des usages et de l'éclairage issues entre autre de la marche exploratoire nocturne organisée le 04 avril 2019. Il propose également des recommandations et une réflexion sur les décorations de Noël, un coût par avant-projet, une proposition de luminaires, une estimation financière et implantation des éclairages.

Statut : En attente du vote du Conseil municipal

Mandatitaire : Radiance 35

Immeuble de logements

Côte d'Or 3-5

Parcelle N° 5571

14.06.2016

Crédit d'engagement pour l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment.

16.04.2019

Crédit d'engagement pour la réalisation de l'enveloppe thermique du bâtiment.

Statut : Autorisation à déposer

Mandatitaires : Energy Management, Durisch & Durisch



Immeuble Côte d'Or 1, Mairie et Poste

Route de la Côte d'Or 1
Parcelle N° 5571

14.06.2016

Étude pour la transformation et la rénovation des locaux de la mairie et de la poste dans l'immeuble sis 1 route de la Côte d'Or.

Le but de cette première étape de l'étude est de pouvoir augmenter les surfaces tout en restant dans les murs existants, de rénover et réorganiser les locaux de la Mairie et de la Poste, de donner un accès pour personnes à mobilité réduite en créant un nouvel escalier et un ascenseur, de traiter les aménagements extérieurs. Les travaux préconisés demandent de vider entièrement l'immeuble et d'affecter un bâtiment provisoire pour la Mairie pendant les travaux.

Procédure AIMP pour les phases de projet et de réalisation pour l'immeuble et l'aménagement de la parcelle.

Statut : Autorisations délivrées 11.10.2018 / 11.11.2019
Adjudication AIMP : Durisch & Durisch

14.05.2019

Étude pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux de la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale et les prestations d'une procédure AIMP pour le bâtiment provisoire.

08.10.2019

Crédit d'investissement pour la réalisation des travaux de rénovation et transformation de la mairie.

Mandataires : Étude > RSA, Réalisation > Durisch & Durisch



Local des Pompiers

Route de l'Hospice 6
Parcelle N° 5572

14.06.2016

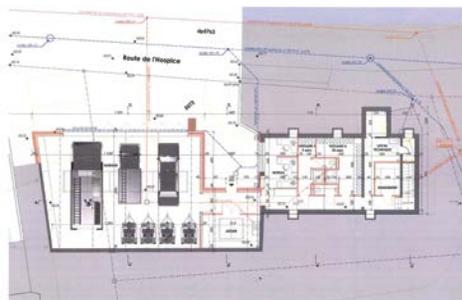
Étude pour la rénovation et la transformation de la caserne des pompiers.

10.04.2017

Crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et transformation du local du feu des pompiers, ainsi que la création d'un hangar annexe pour les véhicules. Le local nécessitait un réaménagement

intérieur pour optimiser l'espace et un assainissement énergétique. Avant-projet validé par l'État-Major du service du feu communal et par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), favorable au respect de l'énoncé des besoins établi par les pompiers.

Statut : Autorisation délivrée le 11.10.2018
Mandataires : ARCHIdée



Immeuble Le Léman, Auberge « Le Floris »

Route d'Hermance 287

14.06.2016

Entretien extérieur du bâtiment au 287, façades et terrasse, route d'Hermance, l'auberge « Le Floris ».

Parcelle N° 5380

Rue Centrale 29

16.01.2018

Acquisition de la parcelle N° 5380 en vue d'une réhabilitation du bâtiment de logement privé en équipement public.

Expertise terminée, Lancement de l'étude en 2020

Statut : Terminé
Mandataire : BM Architectes

Immeuble de logements Avallons

Chemin des Avallons 44 à 50

Parcelle N° 5074

08.12.2015

Étude architecturale des bâtiments Nos 44 à 50 du chemin des Avallons, la réalisation de trois typologies d'appartements, 3, 4 et 5 pièces, ainsi qu'une étude générale par un ingénieur thermicien.

Statut : Étude terminée > Linea architecture
Réalisation d'un appartement témoin de 5 pièces

14.06.2016

Rénovation et transformation des appartements du bâtiment sis 44 à 50 au chemin des Avallons ; rénovation technique du bâtiment, assainissement de l'enveloppe des bâtiments, surélévation de la toiture pour l'aménagement des combles, aménagement de la parcelle et construction d'un petit bâtiment pour des équipements publics, création d'un parking souterrain.

Procédure AIMP pour les phases de projet et de réalisation pour l'immeuble et l'aménagement de la parcelle.

Statut : Autorisation délivrée le 12.09.2019
Travaux en cours, par allée.

Côte Vignes - Tennis – Pétanque

Route de la Côte d'Or 10

Parcelle N° 5270

18.02.2020

Suite aux études préalables pour les bâtiments et les extérieurs, crédit d'étude pour le réaménagement des locaux du tennis club, du restaurant et des aménagements extérieurs, étude menée parallèlement à l'aménagement de surface sur le futur parking souterrain.

Statut : En cours
Mandataires : études préalables > ARCHidée, Oxalis,
Tanapi Architectes

19.06.2018

Modification partiel du Plan Localisé de Quartier pour permettre la surélévation du bâtiment, l'agrandissement des appartements avec la création de nouveaux balcons, d'un parking souterrain et d'un petit bâtiment pour des équipements publics.

Statut : En finalisation
Planification : Envoi à l'Etat pour validation été 2020

Mandataires : Architech et Energy Management

Parcelle N° 5697

Ch. des Clapotis 2

14.06.2016

Crédit d'engagement pour une étude de faisabilité d'aménagement pour équipement public.

Statut : Terminé
Mandataires : 3BM3 Architectes

Bâtiments communaux

Économies d'énergie

26.01.2016

Étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier.

Statut : Réalisée

14.06.2016

Étude relative à l'éclairage performant des bâtiments communaux, groupe scolaire, galerie, restaurant Côte Vignes et terrains extérieurs et intérieurs de pétanque.

Statut : Réalisée

13.09.2016

Réalisation des installations de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287/289 et des immeubles Nos 62, 64, 66 et 68, chemin des Avallons - Ensemble villageois du Clos-les-Noyers

Statut : Terminée

Mandataire : Energy management



Logements

Rte d'Hermance 316-320
Rue de l'Aspergère 22-24
Parcelle N° 4681

19.04.2016

Acquisition de 4 appartements de 5 pièces avec garages ou places de parking

Statut : Terminée
Mise en location 2016

21.02.2017

Acquisition de 3 appartements de 5 pièces et 1 de 4 pièces en PPE avec places de parking.

Statut : Travaux en cours
Mise en location été 2020

Groupe scolaire

Rue Centrale 64-66

19.04.2016

Travaux d'entretien dans le groupe scolaire et de l'isolation périphérique

Statut : Exécutés en 2016

18.06.2019

Optimisation des installations de chauffage-ventilation et assistance à l'exploitation de la régulation de l'installation de chauffage

Statut : Terminée en 2019-2020

Mandataires : Energy management

Parcelle N° 5057

26.09.2017

Crédit d'engagement destiné au financement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur développement de la parcelle agricole enclavée No 5057, faisant l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4B (PL 11697)

Statut : En suspens
Mandataire : Topos Urbanisme

Concept énergétique territorial (CET)

Ensemble du territoire bâti

14.06.2016

Accompagnement à la réalisation d'un Concept Énergétique Territorial (CET).

Statut : Terminée
Mandataire : Energy management

21.02.2017

Réalisation du Concept Énergétique Territorial (CET) intégré au PDCOM.

Préconisation, entre autres, la création d'un chauffage à distance avec pompage d'eau du lac pour une partie du village qui représente une densification suffisante, la géothermie et le solaire pour les zones villas et Chevrens, les enveloppes thermiques pour l'ensemble des constructions.

Statut : Terminée
Mandataire : Enercore

CAD, Village d'Anières

26.09.2017

Lancement de l'étude d'un réseau de chauffage à distance par des mandataires spécialisés. À ce jour, le projet est en cours de finalisation. Production décentralisée avec réseau basse température 100% renouvelable.

Statut : Demande d'autorisation et appel d'offres 2020
Mandataires : Energy management, Solfor, Ecotec

Zone sportive - Projet intercommunal

Chemin des Ambys
Parcelles N° 5522-5521



13.06.2017

Engagement de la procédure de modification des limites de zones visant à la création d'une zone sportive au chemin des Ambys à Anières en vue de l'aménagement de 2 terrains de football et locaux annexes.

30.10.2018

Approbation du projet de loi pour la modification de zone permettant la création d'une zone sportive par le Conseil Municipal.

Le projet de loi de modification des limites de zones est en cours de validation au Grand Conseil.

Statut : En attente approbation du Grand Conseil
Acquisition de la parcelle à finaliser
Mandataires : Topos Urbanisme, ARCHIdée

Parking provisoire

Route de la Côte d'Or 11

Parcelle N° 6332

20.02.2018

Étude pour la création d'un parking provisoire, sis route de la Côte d'Or 11, pour pallier à la diminution de l'offre de stationnement dans le village liée aux projets en cours et à la réalisation du parking souterrain.

16.04.2019

Crédit d'engagement pour la réalisation du parking provisoire.

*Statut : Autorisation en cours d'instruction
Mandataire : Bureau d'ingénieurs civils Thomas Jundt*

Agrandissement de l'école d'Anières

Rue Centrale 64-66

Parcelle N° 5573

17.04.2018

Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école d'Anières selon recommandations du Groupe Interdépartemental pour l'Étude de l'Évolution Démographique et suite à l'analyse, concernant la densification, dans le cadre du PDCom.

Création de classes, salle de réunion et réorganisation des locaux existants, accès pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux préconisés demandent de vider 4 classes du bâtiment de l'école et de les affecter au bâtiment provisoire (déjà construit pour la Mairie provisoire) pendant les travaux.

*Statut : Dépose de l'autorisation de construire 2020
Mandataire : De Planta & Associés Architectes SA*

Viabilisation en eaux usées et claires des parcelles

N° 6332 et 6333

Parcelles N° 5571

19.06.2018

Création de canalisations d'eaux usées et eaux claires pour le futur immeuble de logements privé, parcelle N° 6333 et de logements LUP avec équipement communal, parcelle N° 6332.

*Statut : Terminé
Mandataire : Bureau d'ingénieurs Ott & Uldry*



Fibre optique (FTTH)

Le 28 octobre 2015, la commune d'Anières et les SIG se sont réunis pour évoquer le déploiement d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal. La Commune n'étant pas incluse dans le projet de déploiement actuel des SIG qui ne disposait pas du financement nécessaire, ont proposé un modèle de développement du réseau de fibre optique basé sur un co-financement dont la grande majorité provenait de la Commune. En contrepartie, la Commune aurait pu recevoir la majorité des revenus de location de la fibre optique versés par les opérateurs SIG. SIG se réservant une part à convenir pour l'exploitation et la commercialisation du réseau.

Le montant estimé par SIG, sans analyse fine, était de 18 millions de CHF, y compris les frais d'exploitation sur 50 ans, et les travaux sur les propriétés privées des administrés.

Le 22 mars 2016, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un crédit d'engagement de 800'000.- CHF TTC pour le lancement d'une étude générale pour le déploiement de la fibre optique.

L'étude détaillée des SIG a été présentée à la commission des « Finances » le 3 octobre 2017. Cette dernière s'est prononcée en faveur de l'ouverture d'un marché public en procédure ouverte selon les accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP).

Les conclusions de l'appel d'offres ont été présentés lors de la séance de commissions réunies « assainissement, routes, sécurité et développement durable » et « urbanisme et constructions » du 9 avril 2019.



Les commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du 9 avril 2019, ont émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour ouvrir un crédit d'engagement arrondi à TTC 7'900'000 F, pour la construction et le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal.

Suite à de nombreux échanges relatifs à l'établissement d'acquisitions définissant le tracé de la canalisation de fibre sur les parcelles privées cumulés à des négociations avec l'opérateur Swisscom pour l'utilisation de leurs canalisations visant à limiter le nombre de fouilles, le déploiement du réseau FTTH de la commune d'Anières pourra enfin commencer en juillet 2020 pour une durée d'une année.

Statut : En cours
Mandataires : AKINO, EDMS

Stationnement & mobilité

La commune d'Anières prépare une refonte du stationnement sur son territoire couplé à un projet de réaménagement des espaces publics. Cela se traduira par la suppression des places de stationnement actuellement en surface au centre, la construction d'un parking souterrain est prévue sous le parvis de la salle communale.

Le stationnement étant l'un des outils principal et stratégique dans toute politique générale des déplacements, il permettra d'apporter une solution en matière de réappropriation de l'espace public et d'améliorer les conditions de vie de la Commune (qualité des espaces publics, vitesses pratiquées, bruits, nuisances, etc.).

SUPPRIMER LE STATIONNEMENT EN SURFACE ET PROPOSER UNE NOUVELLE OFFRE STATIONNEMENT

Phase 1 - Relocalisation des places en surface dans les parkings existants

Les résultats de la campagne de comptages réalisés en juin 2017 démontrent un taux d'occupation maximum de 70%. Dans cette perspective, le projet prévoit la relocalisation de places de stationnement actuellement en surface dans les parkings existants mais également dans le futur parking de la salle communale.

Statut : En attente de la construction du parking souterrain

Phase 2 - Réalisation d'un parking sous le parvis de la salle communale

Le futur parking de la salle communale abritera une offre de stationnement de 100 places pour voitures, 30 places pour 2 roues et 13 boxes.

Statut : Dépose autorisation juillet 2020

Phase 3 - Assainissement du stationnement illicite dans la zone villas et offre de stationnement supplémentaire

La zone villa, située au nord de la commune dispose de très peu de places de stationnement publiques. En effet, seules six places sont localisées au sud du périmètre. Les relevés in situ ont confirmé la présence de véhicules de stationnement stationnés illicitement dans la zone villa d'Anières. Le projet proposera une réalisation des places de manière progressive.

Statut : Dépose autorisation septembre 2020

Phase 4 - Compenser les places de stationnement de la route d'Hermance dans un parking privé

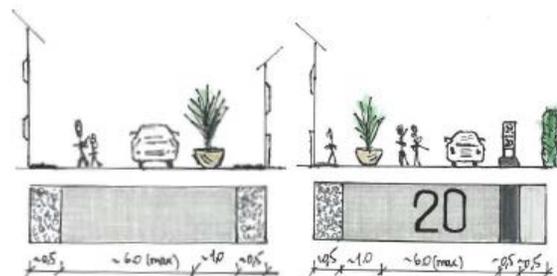
La volonté de la commune d'améliorer les espaces publics est confortée par la collaboration avec certains investisseurs privés. En effet, un projet de densification est en cours d'autorisation sur la parcelle qui fait l'angle entre la rue Centrale et la route d'Hermance. Le projet prévoit la réalisation de logements et d'un parking souterrain. La commune souhaite donc saisir l'opportunité et acheter un nombre de places suffisant pour pouvoir compenser la suppression du stationnement le long de la route d'Hermance.

Statut : En attente du projet privé





Exemple schématique, ambiance recherchée



Coupe type et exemple d'aménagement proposé

RÉGLER LE STATIONNEMENT

Dans le cadre de l'élaboration d'un concept de gestion du stationnement public homogène sur l'ensemble du territoire de la commune, il est apparu pertinent de revoir la gestion des places de stationnement, dans l'optique de répondre aux objectifs suivants :

- Limiter le stationnement longue durée constaté sur certains secteurs notamment sur la route d'Hermance afin de dissuader le stationnement de type "P+R"
- Définir une gestion cohérente à l'échelle communale, par la mise en place d'une zone à macaron (4h) qui permettra de limiter le stationnement de longue durée et d'assurer une offre illimitée dans le temps pour les habitants et commerces de la commune.
- De garantir l'accessibilité pour les habitants et les commerces de la commune
- Gérer efficacement le stationnement des pendulaires qui se reporte sur les parkings d'Anières
- De rééquilibrer les espaces publics en vue d'aménager des lieux de qualité, de sécuriser les cheminements piétons et cyclables, de favoriser la mixité des usagers, etc...

MODÉRER LA VITESSE

Depuis longtemps, les espaces publics sont conditionnés par la forte présence d'infrastructures destinées à la voiture. Le principe de redéfinition des espaces publics est dicté par un partage des espaces en favorisant ainsi la mixité des usages et les relations entre les individus. Dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de modération de la circulation, la suppression des places de stationnement en surface permettra d'améliorer et de réaliser des aménagements sur les voies afin de modérer les vitesses de circulation.

Phase 1 - Mise en zone de rencontre du centre

Le centre du village d'Anières, aujourd'hui situé dans une zone 30 répond à la majorité des conditions de base pour l'élaboration d'un projet de zone de rencontre. D'une part par son contexte villageois construit autour d'une forte présence d'habitats résidentiels et la présence de plusieurs commerces locaux, d'autre part par les conditions favorables en matière de mobilité : un volume de trafic journalier inférieur à 2000 uv par jour, une part de transit relativement faible, aucune ligne de transport publics n'est présente, les arrêts étant à l'extérieur du périmètre de la zone de rencontre. La solution retenue consiste à mettre en zone de rencontre (20 km/h) la rue Centrale depuis la route de Chevrens jusqu'à la route d'Hermance dans l'optique d'assurer une continuité entre l'école et la Mairie et le lac. Cette solution intègre également l'extrémité de la rue de l'Ancien lavoir permettant ainsi d'étendre légèrement la zone dominante piétonne et assurer les transitions. La transition à 20 km/h sera suturée par une zone 30 périphérique.

Le principe d'aménagement sera basé sur une mise à niveau de la chaussée à l'intérieur de toute la zone de rencontre. L'objectif est de supprimer les séparations physiques afin de favoriser la cohabitation des espaces et la mixité des flux.

Phase 2 - Mise en zone 30 des hameaux de Bassy, Chevrens et douane de Veigy

Dans l'optique d'obtenir une parfaite cohérence et synergie avec les planifications communales, les traversées des hameaux du village ont fait l'objet d'une analyse qualitative sur l'opportunité d'un projet de modération. Compte tenu des faibles volumes de piétons et du contexte à fortes caractéristiques résidentielles (peu d'activités et de commerces), du faible volume de trafic routier et de la présence d'une ligne de bus à Bassy et Chevrens, des zones 30 seront plus adaptées à leurs traversées.

Situé au centre du hameau de Chevrens, l'arrêt de bus "Chevrens" permet de desservir les riverains et notamment le foyer Saint-Vincent. Actuellement, le manque d'aménagement implique que les passagers doivent attendre le bus sur la chaussée. Afin de sécuriser l'arrêt pour améliorer les conditions d'attente des passagers, la commune d'Anières réalisera un projet d'aménagement visant à rétrécir la chaussée, marquer la traversée piétonne, réaliser un quai de chargement accessible à tous les usagers et améliorer la sécurité pendant l'attente des passagers.

En ce qui concerne le hameau de la douane de Veigy situé sur le domaine public cantonal, des discussions sont en cours avec les autorités cantonales.

Statut : Étude en cours

Phase 3 - Abaissement de la vitesse règlementaire sur la route d'Hermance

Toujours dans l'optique d'améliorer la qualité des relations entre le centre d'Anières et le lac, la route d'Hermance traversant la commune et définissant une réelle coupure physique a fait l'objet d'une validation de principe du Canton sur l'opportunité d'abaisser la vitesse. L'objectif est d'améliorer les qualités des portes d'entrée dans la zone de rencontre, de modérer des vitesses au droit de la traversée de la localité et de redonner un aspect plus qualitatif à ce nœud important de la commune. A ce stade, seuls des grands principes ont été amorcés.

Statut : Négociations en cours avec le Canton

Phase 4 - Modérer la vitesse à la douane d'Anières

Le premier plan directeur de la mobilité douce 2011-2014 (PDMD), adopté par le Conseil d'État le 31 mars 2011, avait pour objectif d'instaurer la politique cantonale en matière de mobilité douce, en définissant les champs d'action visant à favoriser la pratique de la marche et du vélo sur le territoire genevois, et en identifiant les partenaires amenés à collaborer pour les mener à bien.

Dans ce contexte, la pénétrante cyclable d'intérêt Cantonal de Corsier prévoyait l'aménagement d'une piste cyclable reliant la route de l'Église à Corsier jusqu'à la Douane d'Anières. Suite à de nombreuses séances dans les locaux de la direction générale des transports et suite à plusieurs variantes étudiées avec la direction du génie civil, les gardes-frontières et la direction générale des transports, un plan d'exécution a été validé par les parties. Lors de cette entrevue et sur la base de devis, le Canton a sollicité la commune d'Anières pour un cofinancement des travaux. Le Conseil municipal a validé ce cofinancement le 29 janvier 2019.

Statut : Dépose autorisation de construire juillet 2021

Phase 5 - Fermeture à la circulation de la route de la Côte d'Or

La commune d'Anières envisage de fermer à la circulation automobile la route de la Côte d'Or. La fermeture de la route lui permettrait de lui rendre sa fonction de cheminement de promenades et de randonnées pour les piétons et les cycles. Sa mise en valeur pourrait encore être renforcée au moyen d'un réaménagement de la route, valorisant encore sa situation exceptionnelle avec vue sur le lac et bordée de vignes et de champs. D'ailleurs, le fonctionnement observé de la route de la Côte d'Or met en évidence un usage très important de celle-ci par les mobilités douces, nettement supérieur au trafic automobile. Cet axe est inscrit dans le plan directeur de la commune.

La mesure finale consiste à instaurer une restriction de trafic motorisé durant toute la semaine (sauf riverains exceptés) en faveur des mobilités douces. La mesure de fermeture a été validée par l'autorité cantonale et communale pour une période d'essai d'une année (à définir). Un monitoring et un bilan de cette mesure ont été réalisés pour en juger la faisabilité et l'acceptabilité. L'office Cantonal des transports a néanmoins demandé des comptages supplémentaires (sur la commune de Corsier) afin de garantir l'exécution du projet.

Statut : Comptages supplémentaires demandés par l'OCT réalisés en septembre 2020

Planification : Fermeture test au printemps 2021

Mandataires : AB Ingénieurs, CITEC SA, ECHO paysagiste, TANARI architecte, REICHENBACH ingénieur CVS, ENERGY PLUS électricien



La place du haut

En surface du parking souterrain de la salle communale, la future «Place du haut» autour de laquelle sont regroupées l'école, la mairie ainsi que la salle communale et les pompiers est localisée en limite de campagne, à la manière d'une rotule publique en limite de village.

Pour une parfaite intégration les aménagements reprendront la logie et l'orientation du parcellaire agricole tout en proposant des revêtements de sols traversables et confortables. Lieu de prochaines manifestations mais également de récréations pour les élèves de l'école, le site proposera un système d'assises placé autour des émergences du parking.

Statut : Dépose autorisation juillet 2020



Rénovation de la déchetterie de la route d'Hermance

Lors de sa séance du 26 janvier 2016, le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement de **TTC 35'000 F** pour une étude relative à la gestion des déchets.

Le bureau CERA SA a été auditionné par la commission « Assainissement, routes – sécurité, développement durable » du 4 décembre 2017, afin de présenter les résultats de l'étude.

Plusieurs éléments ont été évoqués :

- Système de collecte actuel
- Comparaison des statistiques communales et cantonales
- Propositions de scénarios pour les infrastructures et les modes de collecte
 - > **Scénario 1 :** Aménagement de 11 écopoints complets y compris la réhabilitation des 3 écopoints existants
 - > **Scénario 2 :** Réhabilitation des 3 écopoints existants et implantation de 3 nouveaux écopoints
- Exemples d'infrastructures

Le samedi 27 janvier 2018, la même commission s'est réunie pour effectuer le tour des 11 sites identifiés et analyse leurs potentialités et a validée le scénario 1 lors de la commission « Assainissement, routes - sécurité, développement durable » du 6 février 2018

Enfin, suite à une période de latence, la commission s'est prononcée le 4 juin 2019 en faveur de l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour la rénovation et le déplacement de deux déchetteries principales situées à la route de la Côte d'Or et la route d'Hermance.

Vu les projets liés à la construction du parking souterrain de la salle communale, seule la déchetterie de la route d'Hermance sera rénovée dans un premier temps.

Statut : Autorisation de construire en cours
Mandataire : CERA



MOBILITRI

La rive gauche de Genève est la moins équipée du canton en ce qui concerne les espaces de récupération Cantonal (ESREC). L'annonce de la fermeture de l'ESREC de la Praille ou se bâtira le prochain palais de justice a incité les entreprises Pradervand et Serbeco à proposer une solution novatrice à 11 communes de la rive gauche (Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandœuvres).

MOBILITRI est un concept de déchetterie itinérante qui permettra de limiter les déplacements des particuliers et entreprises vers les exutoires pour déchets mais aussi de sensibiliser et accompagner le public dans le tri des déchets.

Tous les déchets sont concernés à l'exception des déchets recyclés classiques (pet, verre, alu).

Ce projet financé en partie par le fond cantonal de gestion des déchets les conditions suivantes ont été imposées aux 11 communes :

- L'unanimité des communes concernées
- La suppression totale des tolérances communales pour la levée des déchets incinérables des entreprises
- La mise en place d'une collecte des déchets de cuisine

À ce jour, les communes concernées répondent aux 3 conditions et une application est en cours d'élaboration.



La Poste d'Anières

Les prestations postales se feront sur le pas de la porte avant que l'administration communale n'accueille une filiale en partenariat

À partir du 17 août 2020, les habitants d'Anières pourront effectuer leurs transactions postales auprès de la factrice ou du facteur, simplement depuis chez eux. Une solution temporaire avant la mise en place d'une filiale en partenariat au sein de l'administration communale une fois que les travaux d'aménagements de la mairie provisoire seront effectués.

Les habitudes et la demande dans le domaine des services changent et se transforment notamment en raison du développement numérique. La Poste en général, et sa filiale traditionnelle d'Anières en particulier, n'échappe pas à la diminution régulière des volumes traités aux guichets. De 2011 à 2019, l'office d'Anières a enregistré notamment une diminution du nombre moyen de versements de 21% alors que le recul est de 20% pour le dépôt de lettres, le nombre de colis passant quant à lui quotidiennement de 10 à 18. Afin de s'adapter au mieux à cette nouvelle tendance et répondre ainsi aux besoins de la clientèle, la Poste a développé une nouvelle solution. Cette transformation s'inscrit dans la stratégie 2017-2020 de la Poste qui avait été communiquée en juin 2017.

Dans un premier temps, dès le 17 août 2020, les habitantes et habitants du village pourront effectuer leurs transactions postales auprès de la factrice ou du facteur, directement depuis chez eux. Cette solution de proximité est déjà bien connue des habitants de plusieurs villages d'Arve et Lac, comme Vandoeuvres, Choulex ou Presinge. Dès que les travaux d'aménagement de la mairie provisoire seront réalisés, les prestations postales seront délivrées au sein de l'administration communale, comme cela se fait aujourd'hui à Jussy.

LE FACTEUR TRAITE LES PAIEMENTS OU LIVRE LES TIMBRES ...

Avec le service à domicile, c'est la Poste qui s'invite au domicile de ses clientes et clients. Ils bénéficieront ainsi d'une large gamme de prestations, comme le règlement de leurs factures ou le retrait d'argent, la remise des lettres et des colis, l'achat de timbre, le tout directement sur le pas de la porte. Un petit chevalet à placer sur la boîte aux lettres permettra aux habitants de signaler leur volonté d'effectuer une transaction.

Ce service, apprécié par les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, dessert aujourd'hui plus de 1700 villages en Suisse.

...AVANT QUE CELA NE SE FASSE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Lorsque les travaux de la mairie provisoire seront réalisés, ce sera l'Administration communale qui permettra aux clients de la Poste d'acheter des timbres, de poster des colis, de retirer leurs recommandés ou de payer leurs factures au moyen des cartes de débit. Toutes les opérations postales se feront au guichet spécifique installé dans les locaux de la Mairie nouvellement aménagée.

Si les versements ne pourront se faire qu'au moyen d'une PostFinance Card ou d'une autre carte de débit, ceux qui le souhaitent pourront toujours effectuer leurs versements et retraits en argent liquide sur le pas de leur porte auprès du facteur.

La mise en place de cette nouvelle desserte fait suite à plusieurs rencontres entre l'Exécutif d'Anières et la Poste afin de définir la meilleure solution pour toutes les parties. La recherche d'un partenaire s'étant avérée infructueuse, la Poste a proposé à l'Exécutif d'introduire le service à domicile. Estimant que cette solution n'était pas une alternative à l'office de poste, les autorités communales ont fait recours auprès de la commission fédérale de la Poste (PostCom). Dans sa recommandation, l'organe de surveillance a validé cette décision tout en encourageant la Municipalité à évaluer l'opportunité d'héberger une filiale en partenariat. Une recommandation qui a été suivie puisque l'administration communale d'Anières accueillera cette filiale dans le futur.

Laurent Savary,
Responsable communication pour la Suisse romande

Aperçu de l'offre postale dans les communes voisines d'Anières

Désignation	Adresse	Offre
Vésenaz	Route de Thonon 55	Filiale
Cologny	Chemin de la Mairie 2	Filiale
Corsier	Chemin Neuf 1	Filiale en partenariat auprès de l'Épicerie-Poste
Hermance	Route d'Hermance 552	Filiale en partenariat auprès de l'Épicerie d'Hermance
Collonge-Bellerive	Route d'Hermance 150	Filiale en partenariat auprès du Marché du Centre
Gy	Route de Gy 115	Filiale en partenariat auprès du Jour Gy
Jussy	Route de Jussy 312	Filiale en partenariat auprès de l'administration communale



FINANCES COMMUNALES

Le fonctionnement Comparatif budget et comptes 2019

Récapitulation générale	BUDGET 2019 (CHF)		COMPTES 2019 (CHF)	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	5'327'440.00	179'300.00	4'406'914.88	310'656.63
Ordre et sécurité publics, défense	1'094'885.00	43'660.00	948'471.43	52'981.92
Formation	1'296'990.00	25'956.00	1'252'466.64	29'769.00
Culture, sports et loisirs	763'309.00	11'940.00	741'002.02	41'329.76
Santé	43'500.00	–	10'750.00	–
Sécurité sociale	2'405'268.00	–	2'063'039.71	23'172.95
Transports	1'350'850.00	80'400.00	1'269'373.13	103'348.40
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'001'400.00	340'000.00	1'803'454.07	273'600.58
Économie publique	–	130'000.00	–	171'122.43
Finances et impôts	11'825'630.00	25'173'955.00	6'013'925.64	33'506'339.81
TOTAL	26'109'272.00	25'985'211.00	18'509'397.52	34'512'321.48
Résultat	-124'061.00'		16'002'923.96	

RÉSULTAT DES COMPTES 2019 :

Total des revenus	CHF 34'512'321.48
Total des charges	CHF 18'509'397.52
Excédent	CHF 16'002'923.96

INFOS PRATIQUES

Plus d'informations sur notre site internet !

Cartes Genève-Plage

En raison de la pandémie du Covid-19, Genève-Plage ne mettra pas à disposition de cartes magnétiques cette année.

Prenant en considération l'évolution sanitaire, l'accès à la piscine et autres installations devrait être possible dès le lundi 8 juin.

Actuellement, seul l'accès au restaurant est autorisé.

Plus d'infos sur  geneve-plage.ch

Plage d'Hermance

La commune d'Anières délivre gratuitement des cartes aux habitants d'Anières, donnant accès gratuit à la plage d'Hermance. Se présenter à la Mairie avec une photo passeport et une pièce d'identité.

Containers « déchets de jardin » et bons pour la déchetterie

La commune d'Anières subventionne l'achat des containers pour les déchets verts par les administrés: Container de 360 l au prix de CHF 90.- (prix d'achat CHF 275.-) et container de 660 l au prix de CHF 180.- (prix d'achat CHF 562.-).

Les bons « déchets de jardin » sont disponibles à la Mairie pour les habitants de la Commune durant les horaires d'ouverture.

5 bons par personne et par jour.

Compagnie générale de la navigation (CGN)

À partir du mois de mai, la commune d'Anières met à disposition de ses habitants, 4 cartes journalières CGN par jour valables sur tous les services sauf pour les croisières spéciales et les courses transfrontalières entre Evian - Ouchy - Chens - Nyon portant la lettre «Lo».

Validité un jour, à retirer à la mairie d'Anières.



L'été à Morgins

Cet été, profitez de la location de notre chalet ou de notre colonie pour un séjour ludique au soleil!

Avec la location, dès le 11 juin 2020, vous pourrez bénéficier du MULTI PASS 1 JOUR qui propose de nombreuses activités telles que la piscine (Morgins ou Champéry), le tennis, les remontées mécaniques pour les promeneurs, déval Kart etc.

Infos sur regiondentsdumidi.ch/fr/multipass

Réservations du chalet l'Arolle ou de la colonie Les Mélèzes via le site anières.ch (Prestations en ligne) ou par téléphone auprès de la mairie d'Anières au 022 751 11 45.

Horaires d'été de la Mairie

Durant l'été, du lundi 29 juin au vendredi 21 août 2020, la mairie sera ouverte aux horaires habituels le matin et l'après-midi jusqu'à 16h00 uniquement.

Noctambus

Pendant la période estivale, se déplacer de nuit avec les transports publics est désormais chose facile grâce à l'app Noctambus disponible sur l'Apple Store et Android.

La ligne «NS Sirius» (direction Hermance-Village) et la ligne «NP Pégase» (direction Corsier-Village) du réseau Noctambus proposent une offre intégrée à Unireso avec une fréquence d'un bus par heure (départ à 2h00 et 3h15 à rive, pour le NS direction Hermance). Les horaires sont disponibles directement sur l'application.

Vous pouvez également organiser vos déplacements à l'avance, rechercher vos itinéraires et acheter un billet par SMS.

Un moyen de retour à la maison en vivant au rythme de la nuit!

 noctambus.ch

Containers « ordures ménagères »

Les containers pour les ordures ménagères peuvent être commandés au Cercle des agriculteurs de la Pallanterie:

 Route de Compois 14, 1252 Meinier

 022 752 44 71

 landi.meinier@cage.ch

P'tites poubelles vertes

Dans le cadre de la campagne de levée des déchets de cuisine à Anières, 3 journées de distribution des p'tites poubelles vertes pour les déchets de cuisine ont eu lieu les 9, 10 et 11 juin derniers sous le couvert de la Mairie d'Anières.

Chaque kit distribué contient une p'tite poubelle verte aérée et un rouleau de 25 sacs compostables qui vous permettront de collecter les déchets de cuisine. Vous pourrez ensuite déposer les sacs dans les containers qui seront mis à votre disposition aux trois déchetteries communales (2 levées hebdomadaires et déchargement au Nant de Châtillon à Bernex).

Les déchets de cuisine collectés sont entièrement traités, pour être ensuite transformés et réutilisés sur le territoire cantonal sous la forme d'énergie (biogaz) ou de compost principalement dédié à l'agriculture genevoise.

Pour les personnes qui ne pouvaient pas être présentes à une des dates proposées, elles pourront venir retirer leur p'tite poubelle verte à la Mairie, sur réservation, aux heures officielles d'ouverture.

Loisirs pour les jeunes

Retrouvez l'ensemble de l'offre de loisirs sportifs, artistiques, culturels et ludiques destinés aux enfants et aux jeunes du canton de Genève, durant l'année scolaire et les vacances:

 loisirsjeunes.ch

Des activités pour tous!

ASSOCIATION KOALA

KOALA

Mamans de jour sur la région Arve & Lac

Il y a 25 ans, le 14 mars 1995, l'association Koala voyait le jour ! Koala est une association pour l'accueil familial de jour avec le soutien financier des communes partenaires de la région Arve & Lac.

- Vous souhaitez accueillir un ou plusieurs enfants à votre domicile ?
- Vous avez besoin de placer votre/vos enfant/s à plein temps, à mi-temps, à temps partiel ou en dépannage ?

Koala recrute des accueillantes* familiales « mamans de jour », sur la région Arve & Lac et sur le territoire avoisinant

*Pour des raisons de lecture du site, le terme accueillante familiale est privilégié en raison de la dominante féminine de l'activité. Les accueillants familiaux/papas de jour sont les bienvenus !

- Rémunérées pour accueillir des enfants chez soi
- Autorisées par l'Office de l'enfance et de la jeunesse, Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour (SASAJ)

**UNE FORMATION GRATUITE,
DISPENSÉE PAR
LA FONDATION PRO JUVENTUTE**

 proju.ch

**AVEC OU SANS EXPÉRIENCE,
NOUS VOUS OFFRONS :**

- › **UNE FORMATION GRATUITE**
 - Hygiène, alimentation, bons gestes ;
 - Formation complète ou mise à niveau, vous êtes formée pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.
- › **UN SOUTIEN ADMINISTRATIF**
 - Notre équipe vous conseille, vous accompagne et vous apporte son support pour toutes les formalités administratives : paiements, facturation, comptes de pertes et profits, demande du casier judiciaire, etc.

› UN CADRE SOUPLE ET SÉCURISÉ

- À 100 % ou à temps partiel, vous choisissez ce qui vous convient le mieux. Vous exercez l'activité d'accueillante familiale en toute légalité et bénéficiez d'une autorisation officielle (J 6 29.01 - Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour).

 tinyurl.com/ge-legislation

› D'AUTRES AVANTAGES

- Vous recevez des propositions de garde d'enfant ;
- Vous recevez chaque année une prime de fidélité ;
- Vous bénéficiez d'un réseau social important, constitué de personnes partageant les mêmes buts.

INFOS & RENSEIGNEMENTS

 022 349 30 66

 info@koala-ge.ch

 Association KOALA
Route de Mon-Idee 47
1226 Thônex

 koala-ge.ch



LE RESPECT DE LA ZONE AGRI-VITICOLE



Adopter une conduite respectueuse pour préserver la nature, sa biodiversité ainsi que la production agri-viticole

La belle météo est propice à la promenade et à la découverte de la campagne. La Commune constate malheureusement une recrudescence des comportements irrespectueux et aussi du nombre de déchets jetés dans la campagne aniéroise.

Au vu de l'augmentation des incivilités relevées dans les cultures et dans les milieux naturels, nous vous invitons à faire preuve de civisme en respectant tout particulièrement l'espace rural et les sites naturels de notre Commune.

En observant quelques règles, vous participez à garantir la qualité des produits et vous respectez ainsi la zone agricole et viticole ainsi que le travail des exploitants. Pendant cette période de pandémie, nous avons pu apprécier la juste valeur d'acheter et de consommer les produits locaux.

Il est fondamental de rappeler que les terrains agri-viticoles et les surfaces de compensation sont des propriétés privées et qu'il est interdit d'y pénétrer sans autorisation.

RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER EN CAMPAGNE

- Restez sur les chemins ou les sentiers balisés, ne pénétrez pas dans les champs, les vignes, les prés, les pâturages ou les surfaces de promotion de la biodiversité et ne provoquez pas de dégâts aux cultures. Les cultures en plein éveil sont très fragiles et la moindre déprédation peut occasionner des dommages irréversibles.
- Respectez la tranquillité de la nature, veillez à ne pas déranger la faune ou endommager la flore.
- Ne faites pas de feux en forêt - ils sont formellement interdits en dehors des sites aménagés.
- Les chiens doivent impérativement rester sur les chemins : tenez vos chiens en laisse, et tout particulièrement dans les zones cultivées et en forêt (période de naissance pour la faune sauvage) et ramassez leurs déjections.
- Ne lancez pas de bâtons dans les cultures.
- Respectez les indications et panneaux, notamment les règles qui s'appliquent aux réserves naturelles.
- Ne laissez aucun déchet derrière vous : déposez vos déchets dans les poubelles ou emportez-les à la maison.
- Ne garez pas votre véhicule en dehors des places autorisées, par exemple en bordure des champs. Le parking sauvage peut empêcher l'accès aux véhicules professionnels.

côtéANIÈRES



 ANIERES.CH

ROUTE DE LA CÔTE-D'OR 1
CH - 1247 ANIÈRES
T +41 22 751 11 45
F +41 22 751 28 61
INFO@ANIERES.CH